



Facture

Duplicata

Centre de contrôle	
AUTOVISION PL	
ZONE INDUSTRIELLE DE SISTRIERES	
15130 ARPAJON SUR CERE	
Tél 04.71.64.66.67	
Libellé	
N° agrément	S015J029

Client
BOUSCABOIS SARL
LE MAZER
46270 LINAC
N° TVA intracommunautaire

Véhicule contrôlé			
Marque	IVECO	Type	IG120EL2BAIC9
N° immatriculation	GD-440-QG	N° Série	ZCFA81EJ002718276
		Kilométrage	40449

N° facture	Date	Client
53767	03/03/2025	79137

Code	Désignation	QT	Prix unitaire net	Montant
VM-TMAVTP	Visite VM-TMA	1	98,88	98,88
Montant forfaitaire collecté pour le compte et sur ordre de l'Organisme Technique Central (arrêté ministériel du 4 octobre 1991) modifié				0,42

Réglement	Base	Taux	T.V.A.	Total H.T.	99,30
Carte bancaire	99,30	20,00	19,86	Total T.V.A.	19,86
				Total T.T.C.	119,16

Conditions générales de prestation de contrôle technique de véhicules lourds

1. Application et opposabilité des conditions

Les présentes conditions générales sont applicables à toute commande de prestation de contrôle technique de véhicules lourds. Elles peuvent être modifiées à tout moment ce qu'accepte le Client de VIVAUTO PLVL (ci-après défini comme le propriétaire du véhicule ou la personne qui présente le véhicule au centre de contrôle ou la personne physique ou morale qui effectue le paiement de la prestation de contrôle technique). Elles sont systématiquement mises à disposition du Client au préalable de la commande. La validation de la commande, notamment par la signature d'un ordre de service par le Client implique l'adhésion sans réserve à ces conditions. Le fait pour VIVAUTO PLVL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, n'implique pas qu'elle renonce à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Si VIVAUTO PLVL fixe des conditions particulières pour certains produits ou prestations, elles viendront compléter les présentes conditions générales.

2. Prestations commandées

La prestation qui est réalisée par VIVAUTO PLVL est celle(s) cochée(s) sur l'ordre de service signé par le Client. Si la prestation commandée n'est pas un contrôle technique réglementaire, elle sera néanmoins réalisée dans des conditions identiques à celles d'une visite réglementaire mais n'en produira pas les effets juridiques.

3. Prestations de contrôle technique des véhicules lourds

3.1. Les prestations de contrôle technique des véhicules lourds sont accomplies dans le cadre de la réglementation applicable au contrôle technique des véhicules prévue par le Code de la route et leurs arrêtés d'application. Nos installations et matériels sont en conformité avec la réglementation en vigueur. VIVAUTO PLVL est accréditée par le COFRAC (Accréditation Cofrac inspection, n°3-221, liste des implantations et portées disponibles sous www.cofrac.fr). Dès lors, VIVAUTO PLVL interdit la référence à son accréditation autrement que par la reproduction intégrale des procès-verbaux émis.

3.2. Les prestations de contrôle technique des véhicules lourds sont réalisées dans les conditions suivantes :

- Si aucun rendez-vous n'a été préalablement convenu, les prestations sont réalisées par ordre d'arrivée au centre.
- Le véhicule doit être présenté dans de bonnes conditions de propreté et d'hygiène assurant la protection sanitaire du Client et des salariés de VIVAUTO PLVL et en état de marche et dans les conditions requises par le Code de la route et leurs arrêtés d'application notamment pour ce qui est des conditions de chargement.
- VIVAUTO PLVL peut, selon disponibilité, mettre à disposition du Client des charges et/ou des remorques chargées.
- Le véhicule sera conduit pendant toute la durée de la prestation par la personne qui le présente au contrôle.
- VIVAUTO PLVL est libre d'arrêter une prestation si le véhicule ne répond pas aux prescriptions réglementaires et/ou pour tout motif qui pourrait mettre la sécurité des personnes présentes sur l'installation en danger et/ou qui pourrait entraîner un dommage sur les équipements du centre ou du véhicule.
- Les prestations de VIVAUTO PLVL ne font et ne peuvent faire l'objet d'aucune sous-traitance.

3.3. Responsabilité : Le véhicule étant toujours sous la garde de son conducteur, VIVAUTO PLVL ne pourra être responsable des incidents ou dommages causés sur, ou par, le véhicule présenté et/ou sur le matériel mis à disposition du conducteur, sauf à ce que sa faute soit démontrée. Le conducteur du véhicule présenté est seul responsable de la détention des permis, droits et habilitations requis pour sa conduite. Il n'appartient pas au personnel de VIVAUTO PLVL de vérifier ces permis, droits et habilitations.

3.4. Confidentialité des informations : Sauf autorisation expresse donnée par le Client, VIVAUTO PLVL s'interdit de diffuser un résultat de contrôle à aucune personne ou organisme autre que l'organisme technique central, les agents chargés de la surveillance de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, les agents des préfectures de département ou de région, les agents de l'administration chargés de la surveillance des installations de contrôle, tout organisme désigné à cette fin par le ministre chargé des transports, les forces de police ou de gendarmerie, l'expert judiciaire désigné par un juge pour une affaire concernant un véhicule, le propriétaire du véhicule au moment du contrôle et la personne qui présente le véhicule au contrôle technique. Ces informations peuvent être consultées par les évaluateurs du COFRAC dans le cadre des évaluations d'accréditation de réseau de contrôle technique.

3.5. Impartialité : VIVAUTO PLVL et son personnel sont soumis aux plus hautes exigences en matière d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité. Ils ne sont soumis à aucune pression commerciale, financière ou de tout autre type compromettant leur impartialité.

4. Prise de rendez-vous sur le site internet www.rdv-pl.fr

L'accès au site de prise de rendez-vous en ligne implique l'adhésion aux présentes conditions générales de prestation et aux conditions générales d'utilisation du site. Le Client qui souhaite annuler un rendez-vous, s'oblige à le faire, par tout moyen, au moins 24 heures avant l'heure dudit rendez-vous.

5. Prix et modalités de paiement

Les prestations sont effectuées au prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Les tarifs sont communiqués au préalable de la commande et sont tenus à la disposition du Client. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces tarifs au préalable de toute commande. Une facture est remise au Client par mail ou en papier après toute prestation de contrôle technique. Les prestations sont payables au terme du contrôle ou à la date de la facture remise, selon accord particulier. Toute prestation débutée est due dans son intégralité, ce que le Client accepte sans réserve. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

6. Retard ou Défaut de paiement

VIVAUTO PLVL se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige concernant le paiement d'une commande antérieure. En cas de retard de paiement, VIVAUTO PLVL pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. A défaut de paiement de toute facture dans les 30 jours suivant la date d'échéance, sera applicable une pénalité de retard au taux légal en vigueur pour les consommateurs ou une pénalité de retard d'un montant de dix fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € pour les clients professionnels. VIVAUTO PLVL se réserve, en outre, la possibilité de demander au Client le remboursement de ses frais de recouvrement. En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure infructueuse, VIVAUTO PLVL aura la faculté de résilier le contrat de prestations de plein droit et, le cas échéant, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résiliation concernera, à la libre appréciation de VIVAUTO PLVL, non seulement la commande en cause, mais également toutes les commandes antérieures impayées. Si VIVAUTO PLVL n'opte pas pour la résiliation de la commande impayée, les sommes dues au titre d'autres commandes ou prestations deviendront exigibles immédiatement. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de VIVAUTO PLVL. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

7. Compétence - Réclamation

Toute réclamation entre les parties peut être portée auprès de VIVAUTO PLVL : 102, rue Etienne Marcel - 93100 Montreuil, qui dispose de procédures internes de règlement amiable des litiges consultables directement dans les centres de contrôle technique. A défaut d'accord amiable, si le Client a la qualité de consommateur, les réclamations ou contestations relatives à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption ou la résiliation du présent contrat peuvent être soumises au Médiateur de Mobilians :

- Par courrier à l'adresse suivante : M. le Médiateur de Mobilians - 43 Bis Route de Vaugirard - CS 80016 - 92197 MEUDON CEDEX ;
- Sur son site internet www.mediateur-mobilians.fr
- Par courriel à l'adresse suivante : mediateur@mediateur-mobilians.fr

Les litiges susceptibles de s'élever entre VIVAUTO PLVL et le Client professionnel quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation du contrat relèveront exclusivement de la compétence des tribunaux de Bobigny.

8. Nullité d'une clause des présentes

Si l'une des stipulations des Présentes Conditions générales devait être déclarée nulle, elle serait réputée non-écrite sans remettre en cause la validité du contrat entre les parties, ni la validité des autres stipulations des Présentes.

9. Données personnelles

VIVAUTO PLVL ne collecte aucune donnée personnelle autre que celle qui serait strictement nécessaire à la réalisation de ses prestations (immatriculation du véhicule) ou à leur facturation (identification du propriétaire du véhicule) à l'occasion de ses prestations de contrôle technique. Conformément aux dispositions européenne et française relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification, de transfert et de suppression des informations qui le concernent en s'adressant à VIVAUTO PLVL 102, rue Etienne Marcel - 93100 MONTREUIL. Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le Client en sa qualité de consommateur est informé de la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique suite à la transmission de ses données téléphoniques.